

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024/16

Objet : « Végétalisation des espaces publics »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13/03/2024 validant la programmation pour l'année 2024,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement relatif à l'opération « Végétalisation des espaces publics » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Formations	5 000.00	Région CD 38	2 500.00
TOTAL	5 000.00	Total	5 000.00

Article 2

La, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Isère seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 09 juillet 2024

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

